



On peut à peine se frayer un chemin pour passer entre les fumeurs,

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 décembre 2009

Bonjour,

Je suis allé plusieurs jours en visite d'un malade au centre de rééducation de Granville dans la Manche. L'entrée principale se situe dans un sas en renforcement couvert, avec l'ascenseur au fond de ce sas qui est constamment rempli de fumeurs. Et, par mauvais temps, c'est encore pire, on peut à peine se frayer un chemin pour passer entre les fumeurs. Vous attendez l'ascenseur dans la fumée, sans oublier que c'est l'entrée principale pour les ambulances, bien vu pour les malades qui sortent d'une opération !

J'ai même vu du personnel y fumer ! J'ai souvent été obligé pendant ces visites de passer par un escalier extérieur, qui accède à une entrée secondaire pour éviter ce lieu.

Es ce normal d'être confronté à cela dans un milieu hospitalier ? A en discuter avec d'autres personnes il paraît que cela fait longtemps que cela dure. (des cendriers sont à dispositions au fond de ce sas)

Encore bravo à ce centre qui applique la loi à sa façon sans être gêné par qui que ce soit.

Merci

Réponse :

Le décret du 15 novembre 2006, applicable dès le 1er février 2007, interdit formellement de fumer dans tous les établissements de santé. Il n'est plus possible d'aménager dans l'enceinte couverte de ces établissements des « emplacements fumeurs », y compris pour les personnels. Cette disposition tient à la vocation et au devoir d'exemplarité incombant aux établissements de santé.

A supposer que ce soit bien un sas (fermé des deux cotés), la situation que vous décrivez semble être caractéristique d'une entorse à la réglementation car les lieux où l'on fume font partie de l'ensemble fermé et couvert de l'établissement : il y est donc interdit de fumer. Si cette configuration des lieux est bien ainsi, vous pouvez expédier un courrier recommandé au chef d'établissement avec copie au médecin inspecteur de santé publique dont dépend cet établissement. Son adresse devrait pouvoir vous être fournie par l'accueil du centre.